

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 3 février 2026 à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, Saint-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Robert Bergeron, Christine Boutin, Jocelyn Brasseur, Harry Bird

SONT ABSENTS : Diane Desjardins, Vincent Jarry

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jocelyn Brasseur, maire suppléant.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Deux personnes sont présentes lors de la séance et trois personnes participent à distance.

ORDRE DU JOUR

MOT DU MAIRE SUPPLÉANT

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 3) RAPPORT DU MAIRE SUPPLÉANT - MRC**
- 4) ADMINISTRATION**
 - a. Acceptation d'une soumission pour effectuer la préparation de la demande d'autorisation de traitement des eaux pour le chalet du parc.
 - b. Proclamation de la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive.
 - c. Proclamation des journées de la persévérance scolaire.
- 5) RESSOURCES HUMAINES**
 - a. Acceptation de la soumission de la FQM pour la révision des grilles salariales et des descriptions des tâches des postes.
- 6) VOIRIE**
 - a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
 - b. Entente avec la municipalité de Bolton-Ouest au sujet de l'entretien d'été des chemins Summit et de la Tour, Versant et Escarpement (Mont Gauvin).
 - c. Acceptation de la soumission d'EXP inc. pour la surveillance des travaux sur le chemin Verdi, dans le cadre du processus de sa municipalisation.
- 7) URBANISME**
 - a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.
 - b. Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du 16 janvier 2026.
 - c. Rapport sur les permis émis au mois de janvier 2026.
 - d. Demande de dérogation mineure pour la construction d'une remise au 138, rue de la Serpentine.

8) ENVIRONNEMENT

- a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
- b. Acceptation de la soumission de Premier Tech pour l'entretien des fosses à traitement UV sur le territoire de la municipalité.

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- a. Rapport du conseiller responsable de sentiers.
- b. Modification de la résolution 2025-03-043 au sujet du comité des Amis des sentiers.
- c. Avis de motion du Règlement 2026-03 constituant le Comité municipal consultatif « Amis des sentiers ».
- d. Rapport de la conseillère responsable de la vie communautaire.
- e. Rapport du conseiller responsable des loisirs et de la culture.
- f. Adoption du Règlement 2026-01 abrogeant et remplaçant le règlement 2024-06 constituant le comité municipal consultatif en loisirs et culture.
- g. Adoption de la Politique de location et d'utilisation des infrastructures municipales.
- h. Autorisation pour l'organisation de la Fête des plaisirs d'hiver et des activités de la relâche active.

10) SÉCURITÉ CIVILE

- a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

12) AFFAIRES DIVERSES

13) PÉRIODE DE QUESTIONS

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

Le maire suppléant, Jocelyn Brasseur, déclare l'ouverture de la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire suppléant dépose le projet d'ordre du jour.

2026-02-012 **Il est proposé par Robert Bergeron
appuyé par Christine Boutin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents
QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.**

ADOPTÉE

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 13 janvier 2026;

2026-02-013 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le procès-verbal du 13 janvier 2026 tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) RAPPORT DU MAIRE SUPPLÉANT - MRC

Le maire suppléant fait le rapport sur la dernière séance de la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog.

4) ADMINISTRATION

- a. **Acceptation d’une soumission pour effectuer la préparation de la demande d’autorisation des systèmes de traitement des eaux pour le chalet du parc.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit obtenir une autorisation de la part du ministère de l’Environnement pour la distribution de l’eau potable au chalet du parc municipal nouvellement construit;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche nécessite l’analyse de la qualité de l’eau, la validation du système de traitement en place et un rapport de conception du système de traitement d’eau potable, la production de plans et devis pour le système de production d’eau potable et la préparation des formulaires requis pour la demande d’autorisation ministérielle ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel d’offres par invitation pour obtenir des soumissions pour la réalisation de ce rapport et qu’elle a reçu les soumissions suivantes :

Compagnie	Prix (avant taxes)
Akvo	12 100 \$
EXP inc.	13 970 \$

2026-02-014 **Il est proposé par Alexandre Berger appuyé par Harry Bird et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte l’offre de services d’Akvo inc. pour un montant estimé à 12 100 \$ (avant taxes) et que ce montant soit couvert par le surplus accumulé.

ADOPTÉE

- b. **Proclamation de la journée nationale de la promotion de la santé mentale positive.**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu·es de l’Assemblée nationale se sont prononcés à l’unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme ***Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*** ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Un pas, un geste, un mouvement... Ensemble pour une bonne santé mentale ! » ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l’année ;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale des citoyennes et citoyens ;

2026-02-015 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal de Saint-Étienne-de-Bolton proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* pour la durée de son mandat électoral.

ADOPTÉE

c. Proclamation des journées de la persévérance scolaire.

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis plus de 20 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé parmi leurs priorités du plan d'action régional 2025-2029 de la Stratégie gouvernemental pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires de l'Estrie, de valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement de l'individu;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire en Estrie est estimé entre 32 949 \$ et 43 811 \$ par décrocheur, représentant un total de 1,14 à 1,54 milliard de dollars pour la région chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'un diplôme demeure l'un des meilleurs leviers pour améliorer la qualité de vie des individus, favoriser leur insertion professionnelle et contribuer à la vitalité économique et sociale de la région;

CONSIDÉRANT QUE selon l'étude régionale *Les bénéfices de la persévérance scolaire*, chaque niveau de diplomation entraîne une hausse notable du revenu d'emploi et une meilleure stabilité professionnelle, confirmant que la réussite éducative est un investissement durable pour l'avenir de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 18,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2021-2022);

CONSIDÉRANT QUE pour garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de l'Estrie, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE R3USSIR organise, du 16 au 20 février 2026, la 17^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « La persévérance, ça mène loin ». Cette édition 2026 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

2026-02-016 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton proclame les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité pour leur persévérance scolaire ;
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui ;
- Participer au Jeudi PerséVERT le 19 février 2026, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire ;
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible ;
- Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, à info@reussirestrie.ca.

ADOPTÉE

5) RESSOURCES HUMAINES
a. Acceptation de la soumission de la FQM pour la révision des grilles salariales et des descriptions des tâches des postes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut s'assurer que sa grille salariale est adaptée aux conditions du marché et aux tâches effectuées par les employés ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs horaires des techniciens et professionnels de ces services fixés pour l'année 2026 varient entre 115 \$ et 225 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la part de la FQM pour la révision des ses grilles salariales et des descriptions des tâches de chaque poste ;

2026-02-017 **Il est proposé par Robert Bergeron
appuyé par Christine Boutin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

ADOPTÉE

6) VOIRIE

a. Rapport sur les travaux publics en cours

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de la voirie, présente le rapport du mois.

b. Entente avec la municipalité de Bolton-Ouest au sujet de l'entretien d'été des chemins Summit et de la Tour, Versant et Escarpement (Mont Gauvin).

CONSIDÉRANT QU'une section de 1,4 kilomètre du chemin Summit est mitoyenne entre Bolton-Ouest et Saint-Étienne-de-Bolton;

CONSIDÉRANT QUE le découpage du territoire fait en sorte que certaines unités d'évaluation foncière situées sur le territoire de Saint-Étienne-de-Bolton sont accessibles uniquement par des chemins situés sur le territoire de Bolton-Ouest, soit les chemins de la Tour, Versant et Escarpement (secteur Mont Gauvin);

CONSIDÉRANT QUE les parties reconnaissent qu'il est administrativement cohérent que l'entretien d'été des chemins de la Tour, Versant et Escarpement soit effectué par Bolton-Ouest et que l'entretien d'été du chemin Summit, sur l'ensemble de son tracé, soit effectué par Saint-Étienne-de-Bolton;

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités avaient signé une autre entente en novembre 2024 au sujet de l'entretien d'hiver et d'été du chemin Summit ;

2026-02-018 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal mandate Mme Diane Desjardins, mairesse et Mme Cristina Chiurtu, directrice générale, à signer une entente avec la municipalité de Bolton-Ouest pour établir les rôles de chaque municipalité dans l’entretien d’été des chemins Summit, de la Tour, Versant et Escarpement ;

QUE cette entente soit d’une durée d’un (1) an débutant rétroactivement le 1^{er} janvier 2026 et se terminant le 31 décembre 2026 ;

QU’elle soit renouvelée automatiquement pour des périodes successives d’un (1) an, aux mêmes conditions, à moins que l’une ou l’autre des parties ne signifie par écrit son intention de ne pas renouveler l’entente, au moins trente (30) jours avant l’expiration du terme en cours.

QUE l’article 3 de l’entente de 2024, stipulant que la municipalité de Bolton-Ouest est responsable de l’entretien d’été du chemin Summit, soit annulé, puisque l’entretien d’été sera assuré par la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, selon les prévisions de la nouvelle entente.

ADOPTÉE

c. Acceptation de la soumission d’EXP inc. pour la surveillance des travaux sur le chemin Verdi, dans le cadre du processus de sa municipalisation.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entamé un processus de municipalisation du chemin Verdi ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalisation est conditionnelle à ce que certains travaux de réfection et de mise aux normes soient effectués ;

CONSIDÉRANT QU’elle a fait un appel d’offres par invitation pour la réalisation de la surveillance des travaux et qu’elle a reçu deux soumissions pour les montants suivants :

Compagnie	Prix (avant taxes)
Artelia inc.	30 900 \$
EXP inc.	13 800 \$

2026-02-019 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la soumission d’EXP inc. pour un montant estimé à 13 800 \$ (avant taxes), à condition que le transfert de propriété du chemin se fasse avant la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

7) URBANISME

a. Dépôt du rapport des permis et rapport du conseiller responsable de l'urbanisme

Le rapport des permis émis au mois de janvier 2026 est présenté par M. Harry Bird, président du CCU et conseiller responsable de l'urbanisme.

b. Dépôt du procès-verbal du CCU

Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 16 janvier 2026 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et présenté par M. Jocelyn Brasseur, conseiller responsable de l'urbanisme.

c. Demande de dérogation mineure pour la construction d'une remise au 138, rue de la Serpentine.

Adresse : 138, rue de la Serpentine

Lot : 6 242 538

Zone : RUR-13

Nature de la demande : Positionner une remise à 2,1 mètres de la résidence au lieu de 3 mètres. (Article 75, alinéa 2, de zonage 2014-05).

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 9 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la remise peut être implantée conformément à la réglementation ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne satisfait pas les critères requis au Règlement relatif aux dérogations mineures puisque pour qu'une demande de dérogation mineure soit recevable, le requérant doit démontrer, considérant la nature du projet, qu'il n'est aucunement en mesure de se conformer à la disposition du règlement et que celui-ci lui cause un préjudice sérieux ;

2026-02-020

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure pour l'implantation d'une remise à 2,1 mètres de la résidence du 138, rue de la Serpentine, lot 6 242 538.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.

Monsieur Robert Bergeron, conseiller observateur au CCE, présente le rapport du mois.

b. Acceptation de la soumission de Premier Tech pour l'entretien des fosses à traitement UV sur le territoire de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) prévoit que toute municipalité

locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, notamment entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q. c. Q-2, r. 22) ou le rendre conforme à ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du deuxième alinéa de l'article 87.14.1 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, une municipalité locale doit, lorsqu'elle permet l'installation sur son territoire de systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet, effectuer l'entretien de tels systèmes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel d'offres par invitation pour obtenir des soumissions pour l'entretien des systèmes de traitement tertiaire et qu'elle a reçu une seule soumission de la part de Premier Tech ;

2026-02-021 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la soumission de Premier Tech, reçue le 23 janvier 2026, selon les conditions indiquées à l'Annexe 1 du contrat ;

QUE le maire suppléant, Jocelyn Brasseur, soit autorisé à signer le contrat pour l'année 2026, renouvelable.

ADOPTÉE

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a. Rapport du conseiller responsable des sentiers

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable des sentiers, présente le rapport du mois.

b. Modification de la résolution 2025-03-043 au sujet du comité des Amis des sentiers.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 2025-03-043 lors de la séance du 4 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier cette résolution, en enlevant son premier paragraphe, étant donné que la municipalité ne veut pas enregistrer un organisme pour s'occuper des sentiers, mais plutôt constituer un comité consultatif des Amis des sentiers ;

2026-02-022 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la résolution 2025-03-043 soit modifiée tel que ci-dessus mentionné.

ADOPTÉE

**c. Avis de motion du Règlement 2026-03
constituant le Comité consultatif des Amis des
sentiers de Saint-Étienne-de-Bolton.**

ATTENDU QUE les sentiers de randonnée, de raquette et de ski de fond jouent un rôle crucial dans l'attractivité touristique, la promotion de la santé publique et le développement économique rural en Estrie ;

ATTENDU QUE la collaboration entre la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton et des bénévoles est essentielle pour assurer la pérennisation et l'entretien de ces infrastructures ;

ATTENDU QUE le groupe de bénévoles « Amis des sentiers » collabore depuis plusieurs années avec la Municipalité en organisant des patrouilles régulières pour surveiller l'état des sentiers et en effectuant un entretien léger des sentiers ;

ATTENDU QUE la Municipalité veut créer un Comité consultatif en collaboration avec les bénévoles des Amis des sentiers et clarifier son rôle et mode de fonctionnement ;

AVIS DE MOTION est donné par le maire suppléant, Jocelyn Brasseur, qu'à une séance prochaine du conseil sera adopté le Règlement 2026-03 constituant le Comité consultatif des Amis des sentiers de Saint-Étienne-de-Bolton.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, une copie du projet de règlement est présentement déposée.

**d. Rapport de la conseillère responsable de la vie
communautaire.**

Madame Christine Boutin, conseillère responsable de la vie communautaire, présente le rapport du mois.

e. Rapport du conseiller responsable de loisirs.

Monsieur Robert Bergeron, conseiller responsable des loisirs, présente le rapport du mois.

**f. Adoption du Règlement 2026-01 abrogeant et
remplaçant le règlement 2024-06 constituant le
comité municipal consultatif en loisirs et
culture.**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil du 13 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

2026-02-023 **Il est proposé par Robert Bergeron
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le Règlement 2026-01 abrogeant et remplaçant le règlement 2024-06 constituant le comité municipal consultatif en loisirs et culture.

ADOPTÉE

g. Adoption de la Politique de location et d'utilisation des infrastructures municipales.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose de plusieurs espaces qui pourraient être rendus disponibles au public pour l'organisation de divers évènements privés ou publics ;

CONSIDÉRANT QU'elle veut établir les tarifs et les autres conditions d'utilisation de ces espaces municipaux ;

2026-02-024 **Il est proposé par Robert Bergeron appuyé par Alexandre Berger et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte la Politique de location et utilisation des infrastructures municipales.

ADOPTÉE

h. Autorisation pour l'organisation de la Fête des plaisirs d'hiver et des activités de la relâche active.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organisera la Fête des plaisirs d'hiver le 22 février 2026 au parc municipal ;

CONSIDÉRANT QU'elle organisera également plusieurs activités de la relâche active, du 2 au 6 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du Règlement 2018-06 prohibe le fait de diffuser de la musique ou de participer à un spectacle sauf à l'occasion d'une activité spéciale et autorisée par résolution du conseil. Une activité spéciale désigne une activité irrégulière organisée dans un but de récréation sans but lucratif ;

2026-02-025 **Il est proposé par Robert Bergeron appuyé par Christine Boutin et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité autorise la tenue des festivités de la Fête des plaisirs d'hiver le 22 février, ainsi que les activités de la relâche active du 2 au 6 mars, lors desquelles de la musique pourra être diffusée au parc municipal entre 11 h et 17 h.

ADOPTÉE

10) SÉCURITÉ CIVILE

a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Aucune transaction avec des personnes apparentées des élus ou des employés municipaux n'a été effectuée.

Liste des comptes à payer au 3 février 2026

Fournisseur	Description	Montant
3560708 CANADA INC.	Sculpture pour le parc municipale - Liane Chacra	300,00 \$
ADMQ - Zone Estrie	Renouvellement adhésion membre régulier 2026	588,67 \$

ALARME TOP SÉCURITÉ	Installation et programmation système accès - Chalet du Parc	1 130,66 \$
BRULOTTE JOEL	Remboursement abonnement biblio Magog	64,00 \$
BUOPRO CITATION	Fourniture de bureau	100,51 \$
BUOPRO CITATION	Fourniture de bureau	31,77 \$
BUOPRO CITATION	Fourniture de bureau	24,18 \$
BUOPRO CITATION	Fourniture de bureau	30,35 \$
BUOPRO CITATION	Lecture de compteur	5,73 \$
CAIN LAMARRE	Dossier de litige en urbanisme	973,33 \$
CAIN LAMARRE	Dossier général en urbanisme	3 588,98 \$
Canadian Pacific Railway Company	Q4-2025/Entretien passage à niveau	1 096,50 \$
CARPENTIER LOUISE	Remboursement abonnement biblio Magog	62,50 \$
CAUCA	Frais annuels 2026 - Logiciel alertes de masse	306,96 \$
CENTRE RÉG. DE SERVICES AUX BIBLIO	Contribution municipale 2026	4 386,82 \$
Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives - Janvier 2026	1 449,87 \$
DRUMCO ÉNERGIE	Réparation génératrice	474,43 \$
ENGLOBE CORP.	Carottage - Dalle de béton - Parc municipal	8 436,69 \$
ENVIRO5	Vidanges fosses septiques (3)	1 293,47 \$
EXCAVATION ANDRE VINCENT	Sablage et déneigement	380,85 \$
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	Versement intérêts sur dette à long terme	4 387,40 \$
FQM Assurances	Modification 7 de la police 2025	303,02 \$
FQM Assurances	Modification 1 de la police 2026	1 784,33 \$
GARO ÉLECTRIQUE INC.	Retrait - Installation électrique temporaire - Roulotte	1 034,78 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage public - du 1er au 31 décembre 2025	316,96 \$
HYDRO-QUEBEC	Électricité parc	188,54 \$
INFORMATIQUE ASR	Facture 14605 - Proposition 5051	379,31 \$
INFORMATIQUE ASR	Service pour serveur	440,42 \$
INFORMATIQUE ORFORD	Microsoft 365 Business - abonnement annuel	3 127,78 \$
INFOTECH/PG SOLUTIONS	Frais expéditions papeterie (comptes de taxes)	48,51 \$
LES ENTREPRISES ALJER INC.	Service 10 janvier - chemin Legendre (urgence)	965,80 \$
LES ENTREPRISES ALJER INC.	Versement 3/6 - Déneigement janvier 2026	53 161,43 \$
LES SERVICES EXP INC.	Évaluation et validation hydraulique - rang Vincent	2 597,00 \$
LES SERVICES EXP INC.	Surveillance chantier - ponceau Bolton Centre	1 512,10 \$
LORRAINE RACICOT	Remboursement abonnement biblio Magog	64,00 \$
MELISSA LANGLOIS DESIGN PAYSAGER	Plans et devis initiaux - aménagement de l'étang/chalet	1 805,00 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibration - Janvier 2026	934,83 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibration - Février 2026	934,83 \$
PENSE WEB INC.	Nom de domaine - 15 mars 2026 au 14 mars 2027	34,44 \$
RICOVA SERVICES INC.	Cueillette et transport DD-MO - Décembre 2025	5 240,09 \$
STECOR INC.	Versement 2/5 - Déneigement - Tour/Versant/Escarp 25-26	3 219,30 \$
SYNERGLACE CANADA INC.	Achat support à patinage enfant - Pygo	879,56 \$
TREMBLAY GILLES	2e versement - Déneigement terrains municipaux	8 289,70 \$

TREMBLAY GILLES	2e versement - Déneigement stationnement église	574,88 \$
VILLE DE MAGOG	Entente contribution Écocentre 2026	20 443,00 \$
ZONE-ECO	Traitement des matières résidentielles- Janvier 2026	1 161,62 \$
		138 554.90 \$

2026-02-026 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE les comptes payés et à payer soit approuvés.

12) AFFAIRES DIVERSES

13) PÉRIODE DE QUESTIONS

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-02-027 **Il est proposé par Christine Boutin
appuyé par Robert Bergeron
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 20 h 15, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

Jocelyn Brasseur

Maire suppléant

Cristina Chiurtu

Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Jocelyn Brasseur, maire suppléant de Saint-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.